



INTERNATIONALER  
VERBAND  
ZUM SCHUTZ VON  
PFLANZENZÜCHTUN  
GENF, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS  
VÉGÉTALES  
GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES  
GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES  
OF PLANTS  
GENEVA, SWITZERLAND

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Communiqué de presse de l'UPOV n° 105

Genève, le 11 avril 2016

### ADHÉSION DU KENYA À L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Le Gouvernement du Kenya a déposé le 11 avril 2016 son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV\*.

Le Kenya, qui est déjà l'un des soixante-quatorze membres de l'UPOV, est le cinquante-sixième membre pour lequel l'Acte de 1991 de la Convention UPOV aura pris effet. L'Acte de 1991 entrera en vigueur à l'égard du Kenya un mois après le dépôt de son instrument d'adhésion, soit le 11 mai 2016.

La mission de l'UPOV est de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne, Uruguay, Viet Nam.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'Union :

Tél. : (+41-22) 338 9111  
Tlcp. : (+41-22) 733 0336

Mél. : [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int)  
Site Web : [www.upov.int](http://www.upov.int)

[Fin]

---

\* Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961, révisée à Genève le 10 novembre 1972, le 23 octobre 1978 et le 19 mars 1991.